



Recouvrez votre tranquillité



Huissiers de justice

REMUZAT & Associés
F.DUBAIL – G.SORINI – C.CHABAUD
F.REMUZAT – T.GENISSIEUX
F.REMUZAT – B.ROTH

Commissaires de Justice Associés
J. CAILLAT

Commissaire de Justice Salarié
S.C.P Titulaire d'un Office
De Commissaires de Justice

27 Cours Pierre Puget
13251 – MARSEILLE CEDEX 20

Tél. : 04.91.33.57.95

Fax : 04.91.33.02.25

www.huissier-justice-marseille.fr

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
ET LE TROIS DECEMBRE**

EXPEDITION

A LA DEMANDE DE :

COMPTABLE PUBLIC DU POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE MARSEILLE, dont les bureaux sont sis 3, place Sadi Carnot 13235 Marseille Cédex 2, agissant en qualité de comptable public chargé de recouvrer les sommes mises à la charge de

AGISSANT EN VERTU :

D'un avis d'imposition extrait de rôle revêtu d'un formule exécutoire des contributions sociales de 2010, impôt sur les revenus 2010, 2017, 2018, 2020, 2021 ;
Un bordereau de situation du 12 août 2025 précise les sommes dues ;
Une inscription d'hypothèque légale du Trésor publiée au SPF Marseille 3 le 17 janvier 2014, volume 2014 V267 renouvelée le 11 juillet 2023, volume 2023 V8352 ;
Une inscription d'hypothèque légale du Trésor public publiée au SPF de Marseille 3 publiée le 17 mai 2021, volume 2021 V2294 ;
Une inscription d'hypothèque légale du Trésor public publiée au SPF Marseille 3 le 2 juillet 2021, volume 2021 V5060, une inscription d'hypothèque légale du Trésor public sur le SPF de Marseille 3 le 19 octobre 2023, volume 2023 V12076 ;
Une inscription d'hypothèque légale du Trésor public publiée au SPF Marseille 3 le 5 décembre 2023, volume 2023 V13648 ;
Une inscription d'hypothèque légale du Trésor public publiée au SPF Marseille 3 le 28 janvier 2025, volume 2025 V1003 ;
Lesdits actes rendant les présentes poursuites

et faisant suite à un commandement de payer valant saisie immobilière délivrée par acte de Maître **Fabrice DUBAIL** en date du 4 novembre 2025.



LEQUEL NOUS EXPOSE :

Nous sommes requis ce jour aux fins de dresser un état des lieux descriptif de l'immeuble saisi sis Route Nationale 8, 13780 Cuges-Les-Pins.

Que, pour la protection des droits et la défense éventuelle des intérêts de notre requérante, il nous est demandé de procéder à toutes constatations utiles relatives à ces égards.

SUR CETTE DEMANDE :

Nous soussigné, Julien CAILLAT, Commissaire de Justice salarié au sein de la S.C.P. REMUZAT & Associés titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la Résidence de Marseille, y demeurant en ladite ville, 27 Cours Pierre Puget.

Certifions nous être transportés ce jour, à **14 heure**, au **6 Route Nationale 8, 13780 Cuges-Les-Pins**,

Là étant en présence de :

AVOVENTES serrurier ainsi déclaré ;

- **AVOVENTES**, diagnostiqueur ;
- deux officiers de la gendarmerie d'Aubagne.

Nous procédons aux constatations suivantes :

Là étant, nous constatons que cette adresse correspond à un petit immeuble de ville constitué d'une vaste cave, de deux appartements puis d'une pièce sous toiture.



Nous frappons à plusieurs reprises, mais personne ne nous répond.

Faute de réponse, nous pénétrons dans les lieux.

Nous constatons que la porte ouvre sur un escalier.

Sur notre droite, un petit escalier dessert une cave.



AVOVENTES



CAGE D'ESCALIER :

Dans la cage d'escalier, les murs sont décépés.

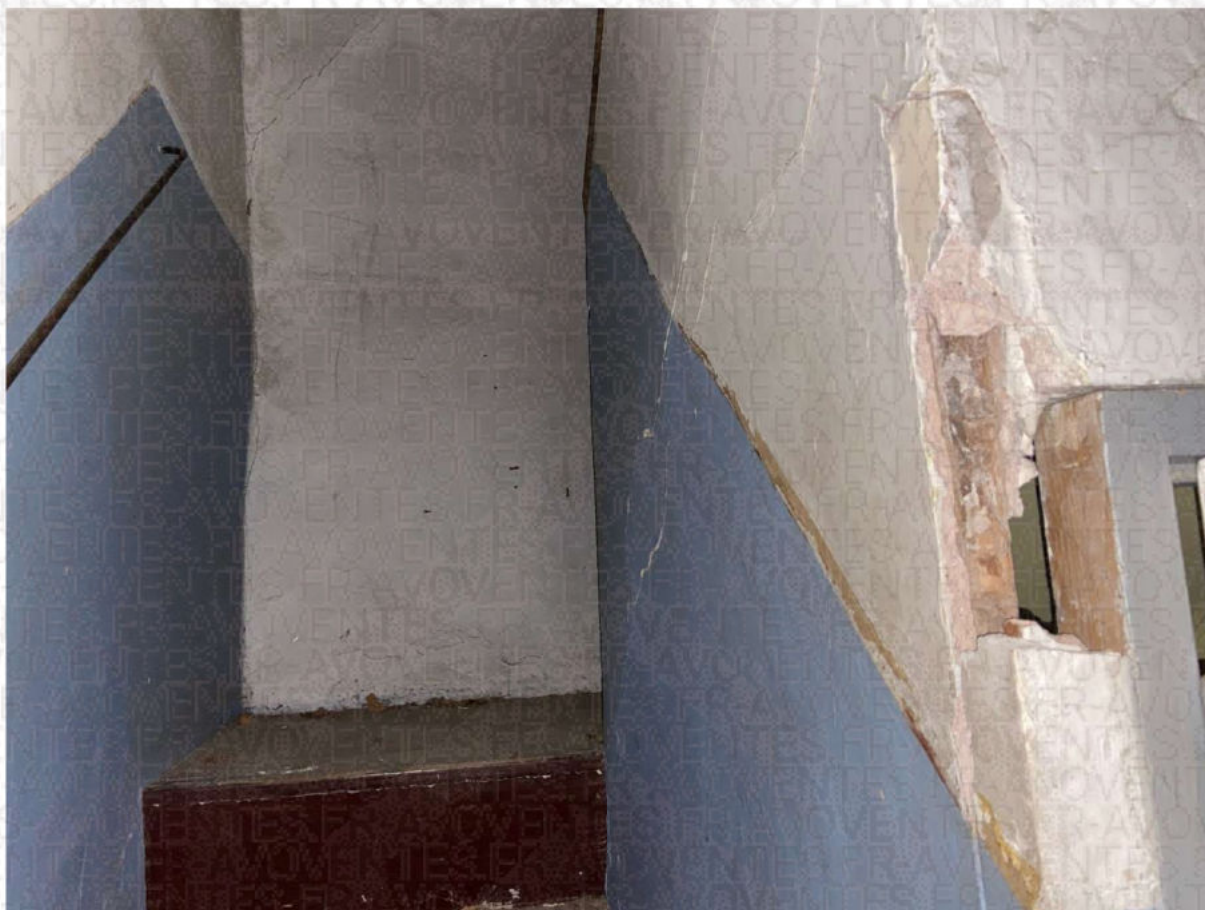
Nous pouvons apercevoir plusieurs fissurations. Des morceaux d'enduit se décrochent par endroits du plafond.

Nous pouvons également observer plusieurs traces de coulures sur les murs.

Le carrelage au sol des escaliers est en mauvais état.

Plusieurs épaufrures sont visibles au niveau des angles et arrêtes des murs.











CAVE :

Nous pénétrons dans la cave située en R-1 et relevons que le sol est constitué d'une dalle en mauvais état.

La cave est largement encombrée.

Au-dessus de nous, nous pouvons apercevoir des poutres apparentes ainsi qu'un plancher en bois.

Les murs sont en mauvais état.

Le crépi se décolle par endroits.

Plusieurs fissures sont en outre visibles.

Sur notre droite, un petit escalier descend **dans une deuxième espace surmontée d'un espace de stockage.**

Nous pouvons observer la présence de plusieurs parechocs et pièces de véhicules entreposés à cet endroit.

Sur l'espace de stockage en hauteur, plusieurs pans de gouttières ont été entreposés.

Dans cette pièce, les murs sont recouverts d'un enduit en mauvais état.

Les poutres sont apparentes.

Le sol est, quant à lui, pour partie en carreaux de terre cuite.

Une deuxième partie du sol est en terre battue.









COUR EXTERIEUR :

De la cave, une porte ouvre sur une petite cour extérieure en friche, laquelle est encombrée de divers éléments de véhicules, portières, roues, sièges.

Au fond, un portail en bois est obstrué par une planche.

Cette petite cour bénéficie également d'un appentis dont la charpente est en mauvais état.





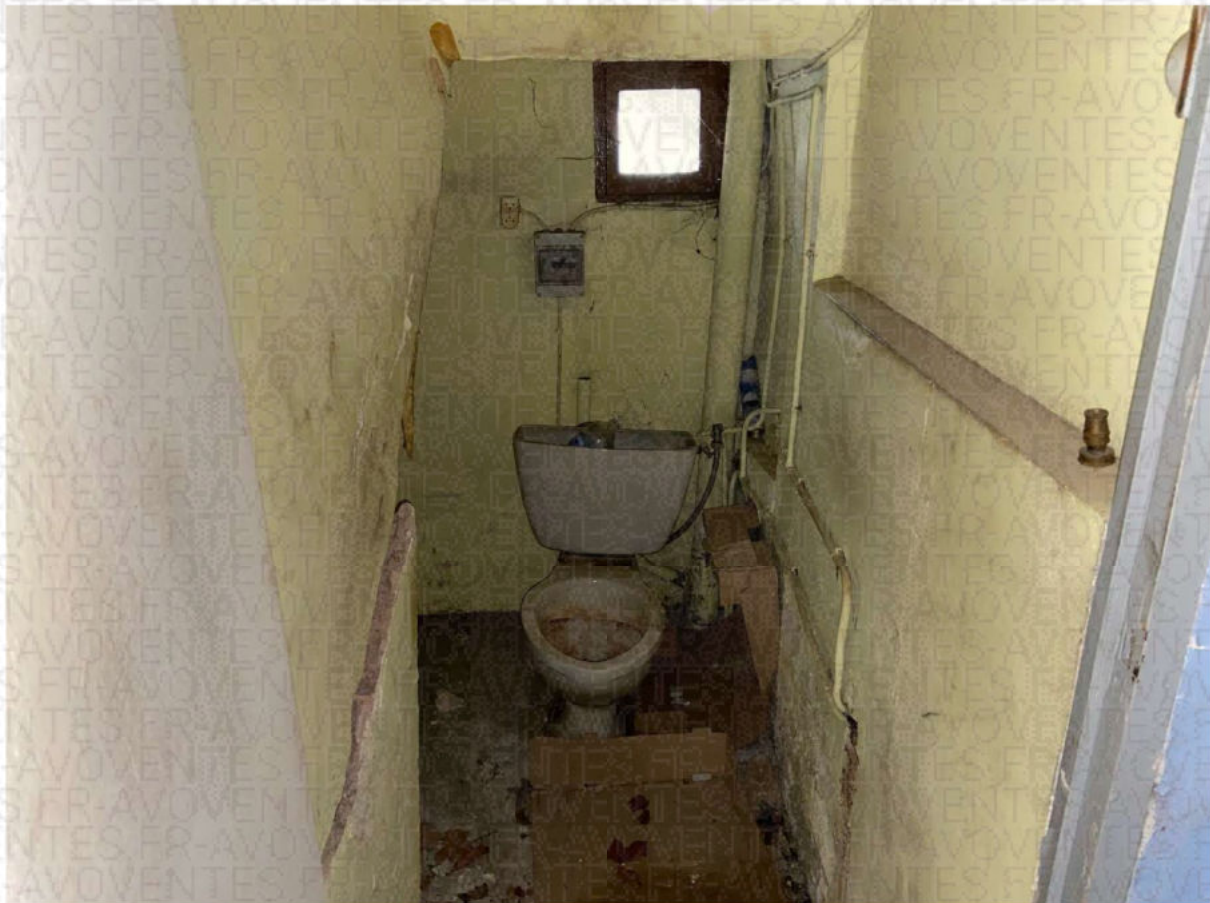
CABINET D'AISANCE SUR PALIER – 1^{ER} ETAGE :

Les murs sont en mauvais état, fendus.

Le cabinet de toilettes n'est plus en état d'usage.

Le sol est quant à lui en mauvais état.

Les carreaux au sol sont cassés en divers points.



APPARTEMENT 1^{ER} ETAGE :

Nous pénétrons par la suite dans une pièce dont plusieurs fenêtres sont cassées.

Le sol est de composante disparate, recouvert tour à tour d'une dalle ciment, de carreaux en terre cuite et de tomettes.

Une fenêtre donne sur l'arrière-cour, deux autres donnent côté rue.

Le plafond est en mauvais état. Plusieurs morceaux du plâtre se décrochent. Des débris sont visibles au sol. Plusieurs poutres sont apparentes.

Les murs sont recouverts d'un enduit peint en blanc. Plusieurs traces et marques de salissures y sont visibles. Des traces de coulures sont également visibles au-devant des fenêtres

La pièce bénéficie d'un petit meuble évier, vétuste.

L'appartement est équipé d'une salle d'eau carrelée au sol ainsi que sur une partie des murs. Le carrelage mural est bleu. Au-dessus de celui-ci, les murs sont recouverts de lambris.

La pièce bénéficie d'un lave-mains bleu ainsi que d'une douche, le tout de couleur bleu.

Le plafond, en dalles blanches, est en état d'usage.

L'ensemble des installations électriques visibles sont vétustes. Nous relevons en outre l'absence de chauffage.







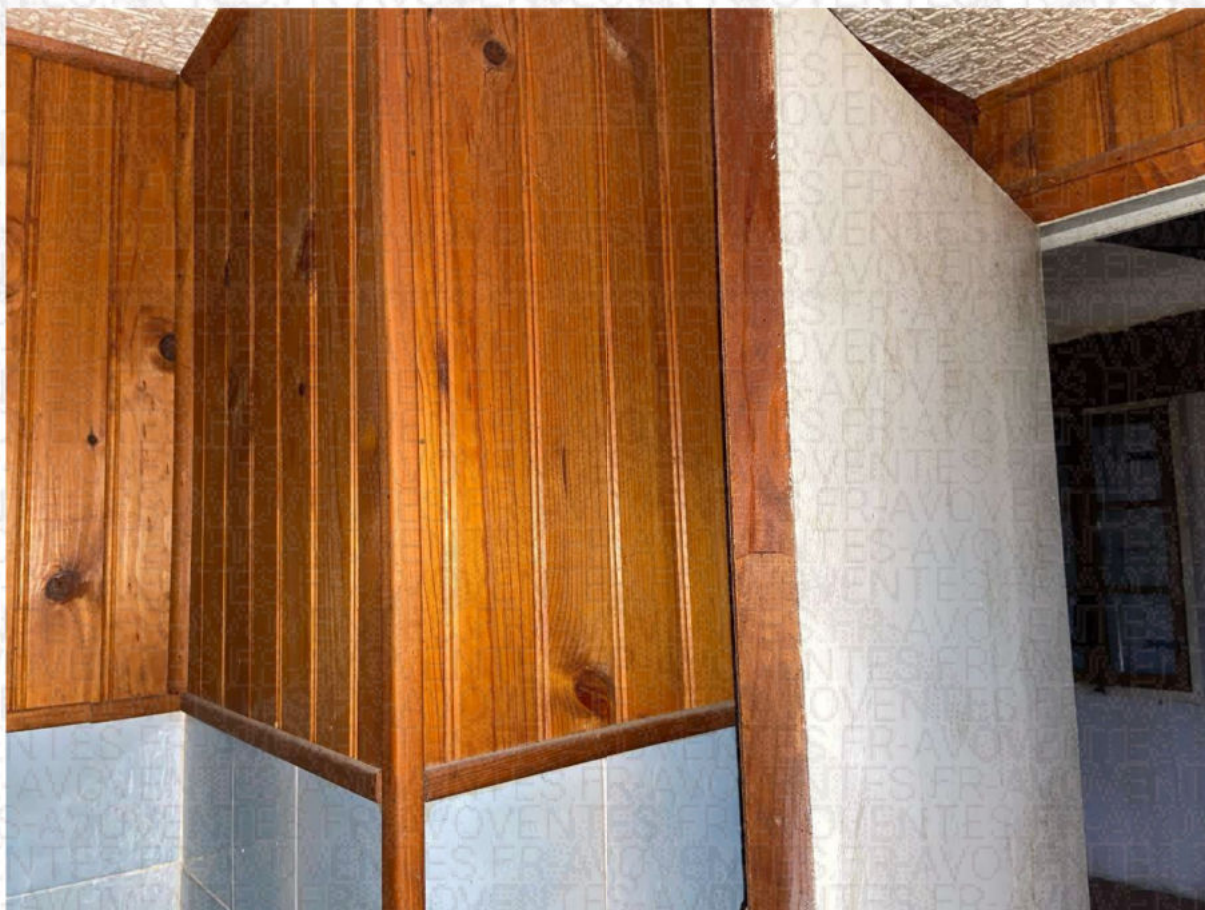












APPARTEMENT 2^{ème} ETAGE :

Nous pénétrons dans l'appartement situé au deuxième étage.

La porte d'entrée est dépourvue de serrure. Nous pouvons lire sur celle-ci l'inscription « AVOVENTES AVOVENTES ».

PIECE DE VIE :

La porte ouvre sur une première pièce dont le plafond est en partie effondré.

Les murs sont en état d'usage et recouverts d'un papier peint blanc en toile de verre. Nous relevons que des traces de coulures, de moisissures et certaines marques de frottements y sont visibles.

Le sol est, quant à lui, en mauvais état. Un revêtement plastifié a été apposé sur une partie de la pièce, lequel craquelle, se détache par endroits, laissant apparaître le carrelage. Certains carreaux visibles sont décollés et déplacés.

SALLE DE BAIN :

Cet appartement bénéficie d'une petite salle d'eau composée d'une douche ainsi que d'un cabinet d'aisance.

L'unique fenêtre de cette salle d'eau est cassée.

Le plafond est constitué d'un lambris peint en blanc. Les murs sont également peints en blanc. Nous pouvons y relever plusieurs marques, traces ainsi que certaines fissures, notamment au-dessus de la douche.

La douche est, quant à elle, sale, aménagée dans un renforcement carrelé.

Les joints sont abîmés et le bac à douche est penché.

Le sol est recouvert de carreaux en terre cuite en mauvais état.

CHAMBRE 1 :

Dans la première chambre, dont la fenêtre donne sur la cour, nous pouvons observer en plafond des poutres apparentes.

Les murs sont, quant à eux, recouverts d'un crépi blanc.

Et le sol constitué de tomettes rouges.

La pièce est sale mais ne présente pas de dommage apparent.

CHAMBRE 2 :

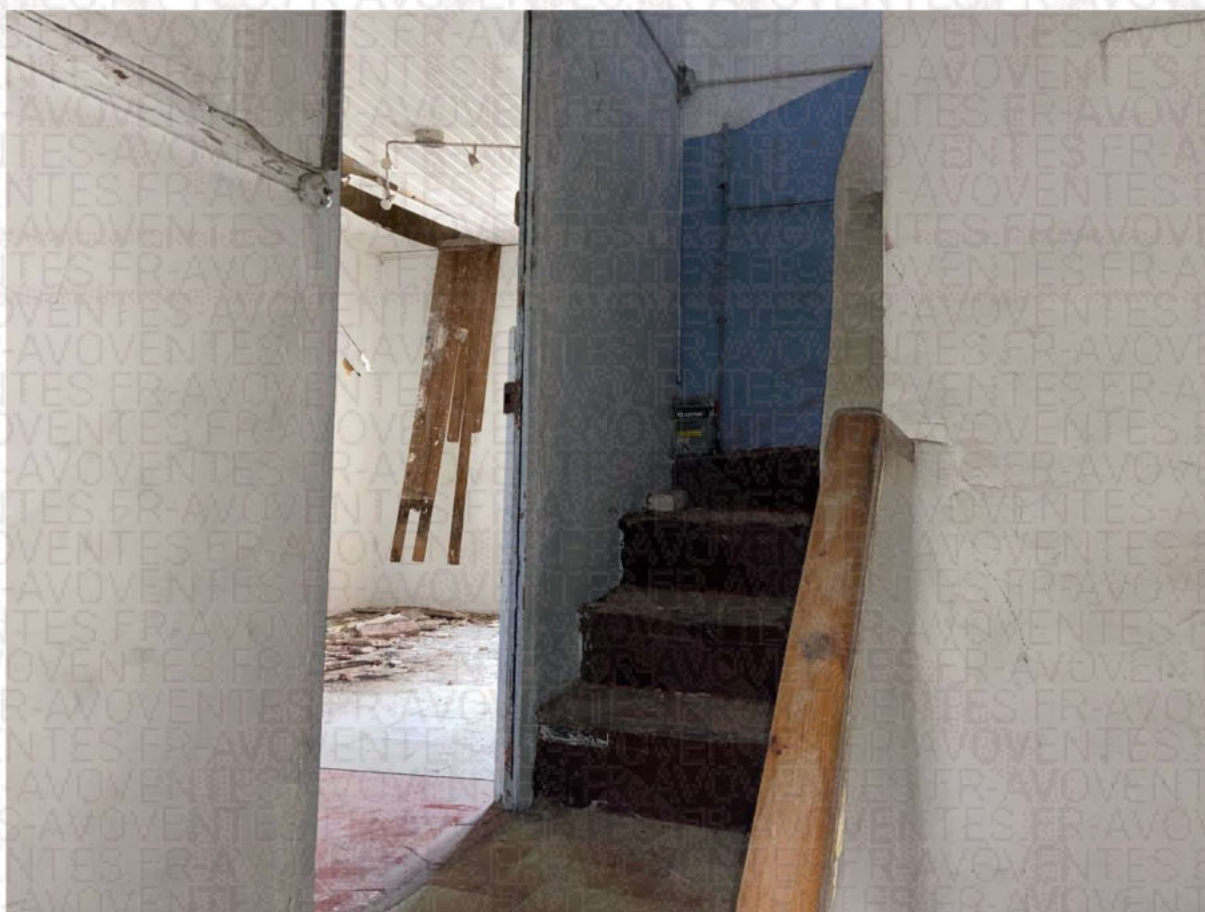
Dans la seconde chambre, le plafond est constitué d'un lambris peint en blanc.

Une partie des murs est également recouverte du même lambris.

La pièce ne revêt pas de dommage apparent. Celle-ci bénéficie d'une fenêtre donnant côté rue.

Le sol recouvert de tomettes en terre cuite rouge à l'ancienne.

L'ensemble des installations électriques visibles dans l'appartement sont vétustes. Nous relevons en outre l'absence de chauffage.

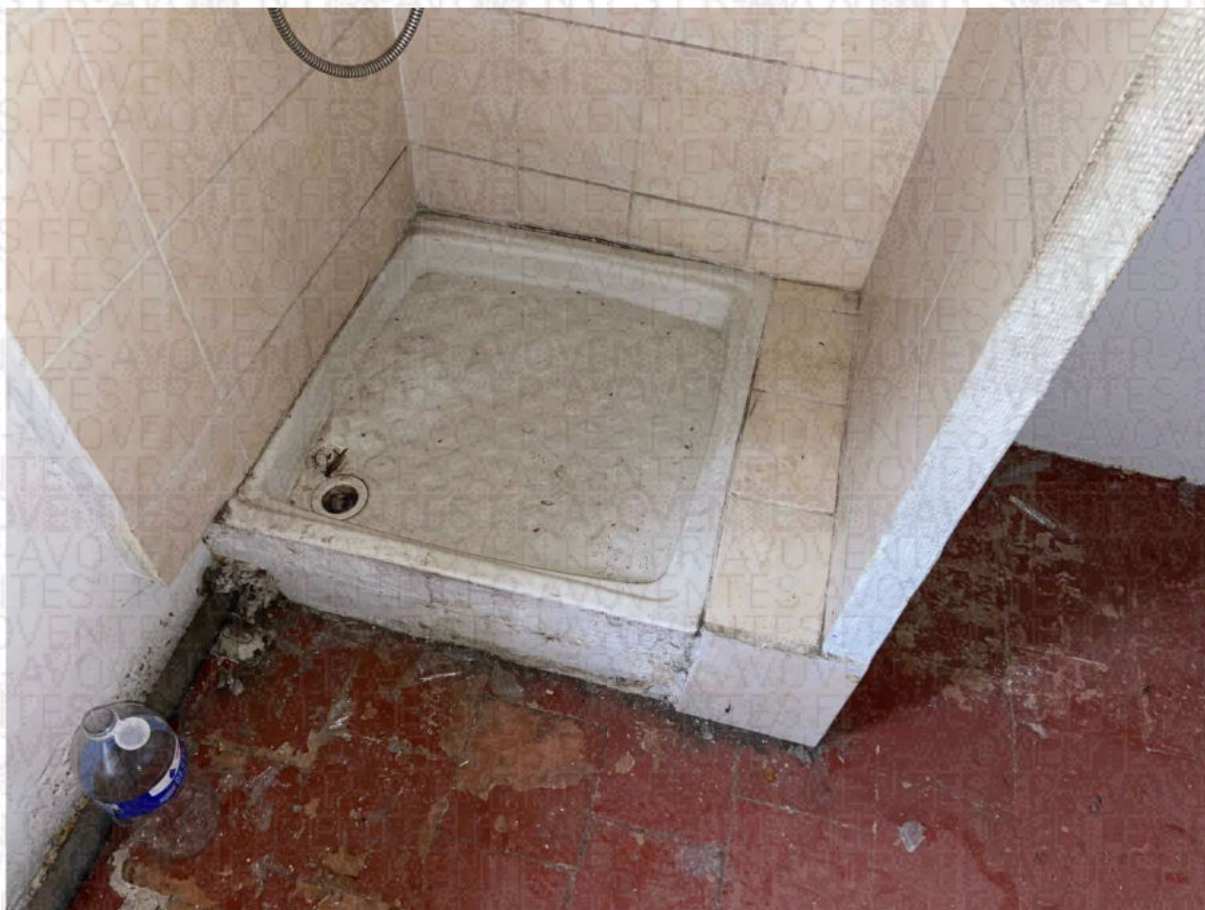






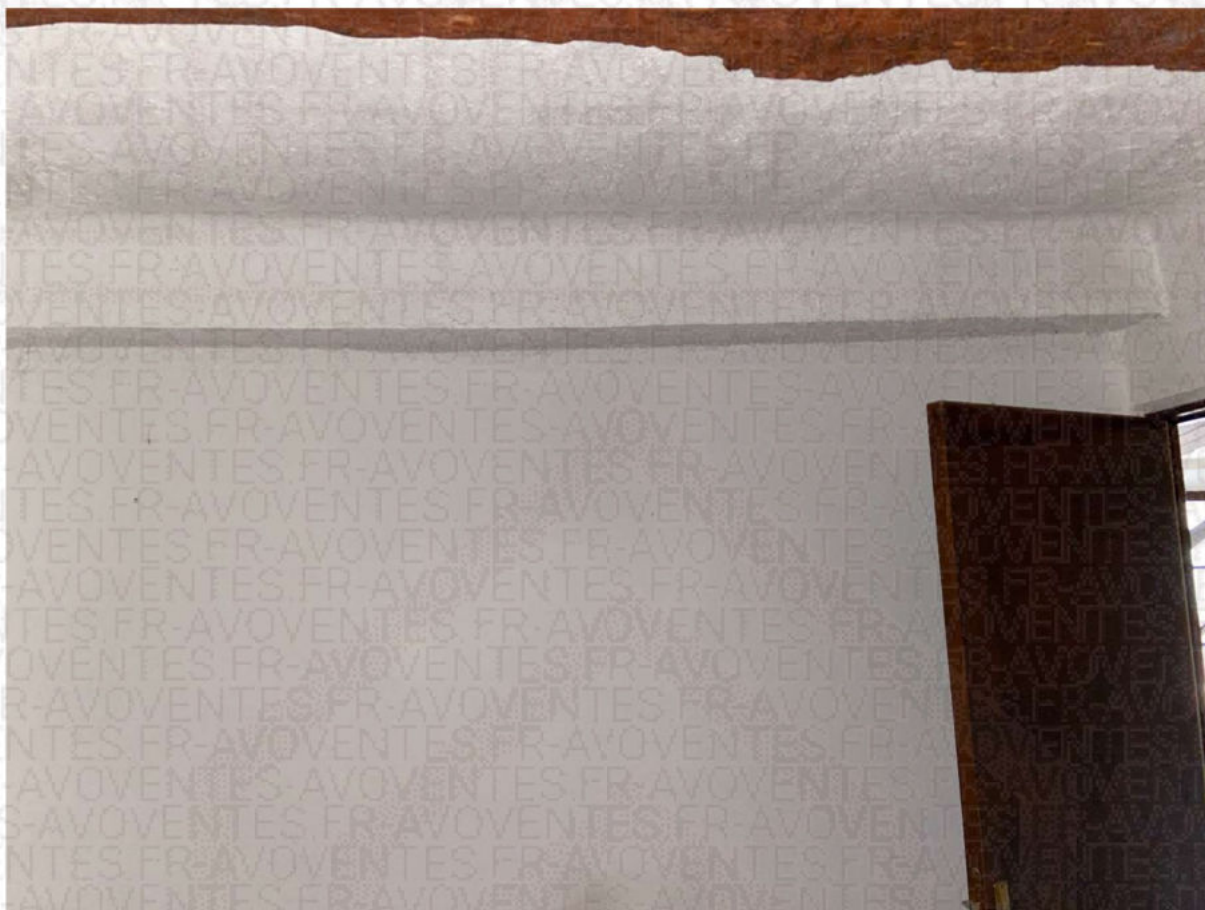


















PIECE SOUS TOITURE :

Dans cet espace séparé par une cloison intermédiaire, nous relevons que les poutres de la toiture sont apparentes. La toiture es: étayée en plusieurs endroits.

Les murs sont en mauvais état, fissurés en de nombreux points.

Une ouverture donnant sur la cour a été obstruée par une fenêtre. De nombreux espaces sont visibles entre la maçonnerie et le cadre de la fenêtre.

Une deuxième ouverture a été murée avec des briques.

Dans la seconde partie de ce grenier, une petite lucarne a été aménagée en partie haute. Une fenêtre est apposée devant, mais ne bouche pas l'ensemble de l'interstice.

Plusieurs fissures sont visibles sur l'ensemble des murs.

Le sol est, quant à lui, recouvert pour l'essentiel, soit de carreaux de terre cuite, soit d'une dalle cimentée brute. L'ensemble es: en mauvais état.

Enfin, le dessus de la cage d'escalier est recouvert de planches diverses.















Nos opérations terminées, nous nous sommes retirés.

Plus rien n'étant à constater et les présentes constatations étant seulement descriptives et non limitatives, nous avons de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal de constat, constitué de quarante-huit (48) pages, pour servir et valoir ce que de droit à notre requérante, au cours duquel nous avons pris soixante-treize (73) photographies intégrées au présent.

COUT : CINQ CENT VINGT NEUF EUROS QUATRE VINGT ONZE CENTIMES

Annexe 4-9D2016-230 2° f) émoulement libre	221,36 €
Honoraires Art. L444-1 C.Com	
Frais de Déplacement	9,40 €
Total H.T.	230,76 €
T.V.A.	46,15 €
TOTAL T.T.C.	276,91 €
SERRURIER	220.00 €
COMMISSAIRE	33.00 €
TOTAL	529.91 €



Le présent acte est signé par
Maitre Julien CAILLAT
Commissaire de Justice Salarié
S.C.P REMUZAT & Associés
Titulaire d'un Office de Commissaire de Justice

ANNEXE N°1

RELEVÉ METRE

Numéro de dossier : 2512-0531-FB
Date du repérage : 03/12/2025
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 02 h 00

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Bouches-du-Rhône**

Adresse : **6 Route Nationale 8**

Commune : **13780 CUGES LES PINS**

**Section cadastrale AM, Parcelle(s) n°
28**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : . **M.**

Adresse :

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SCP REMUZAT & ASSOCIES**
(Commissaires de Justice Associés)

Adresse : **27 cours Pierre Puget**
BP 35
13006 MARSEILLE 06

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble de la propriété**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **AVOVENTES AVOVENTES**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**

Adresse : **2332 route de Marseille**
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

Numéro SIRET : **922403464**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11065769404 - 31/12/2025**

Surface habitable en m²

Surface habitable totale : 69,50 m² (soixante-neuf mètres carrés cinquante)
Surface au sol totale : 79,90 m² (soixante-dix-neuf mètres carrés quatre-vingt-dix)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :

Toiture - Toiture (Hauteur trop importante)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Maître Julien CAILLAT (Commissaire de Justice)

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
RDC - Entrée	0,9	4,6	Surface de marche
1er étage - WC	1,56	1,58	
1er étage - Palier	1,75	1,75	
1er étage - Escalier	0	1,45	Surface de marche
1er étage - Appt - Cuisine/Séjour	27,75	27,75	Dont 0.30m² de placard
1er étage - Appt - Salle de Bains	2,95	2,95	
2ème étage - Escalier	1,4	6,65	Trémie et Surface de marche
2ème étage - Appt - Cuisine	12,38	12,38	
2ème étage - Appt - Séjour	7,6	7,6	
2ème étage - Appt - Chambre	8,54	8,54	
2ème étage - Appt - Salle d'eau/WC	4,65	4,65	

Superficie habitable en m²:

Surface habitable totale : 69,50 m² (soixante-neuf mètres carrés cinquante)
Surface au sol totale : 79,90 m² (soixante-dix-neuf mètres carrés quatre-vingt-dix)

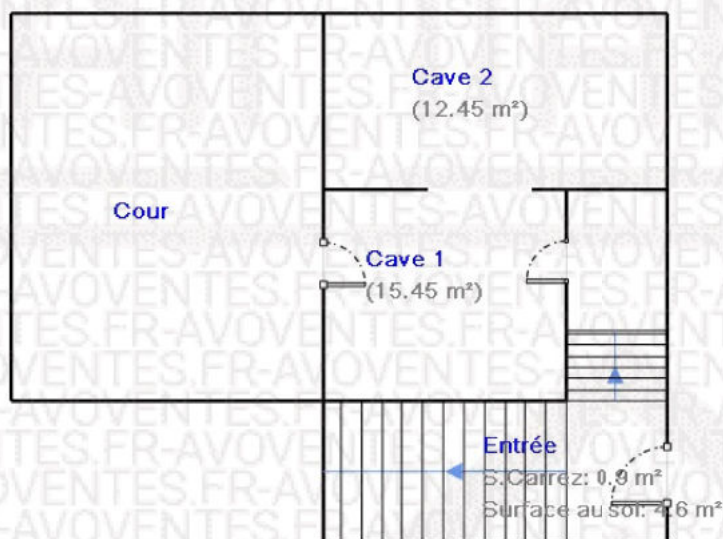
Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Sous-sol - Cave 1	0	15,45	
Sous-sol - Cave 2	0	12,45	
3ème étage - Combles	0	38,45	

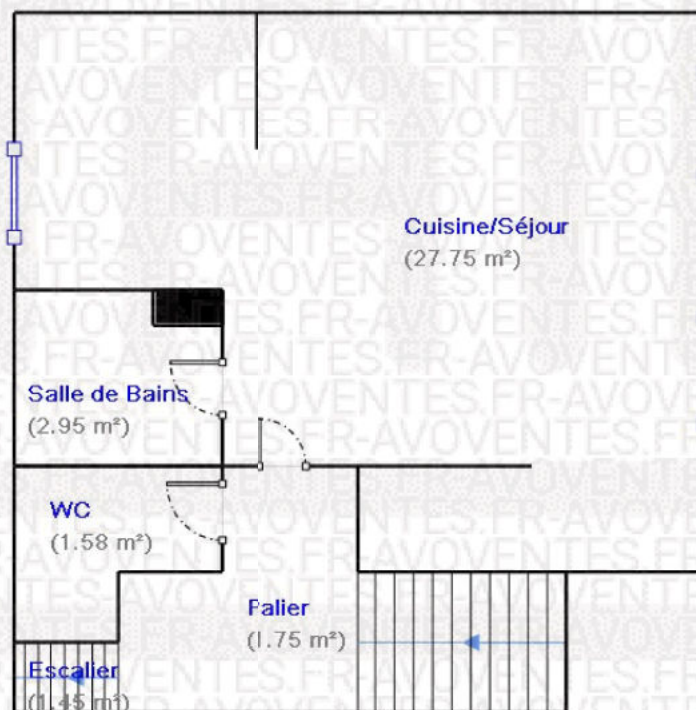
Fait à **CUGES LES PINS**, le **03/12/2025**

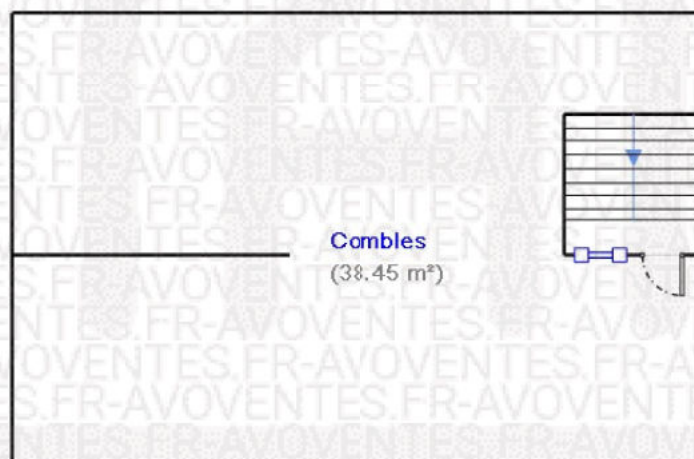
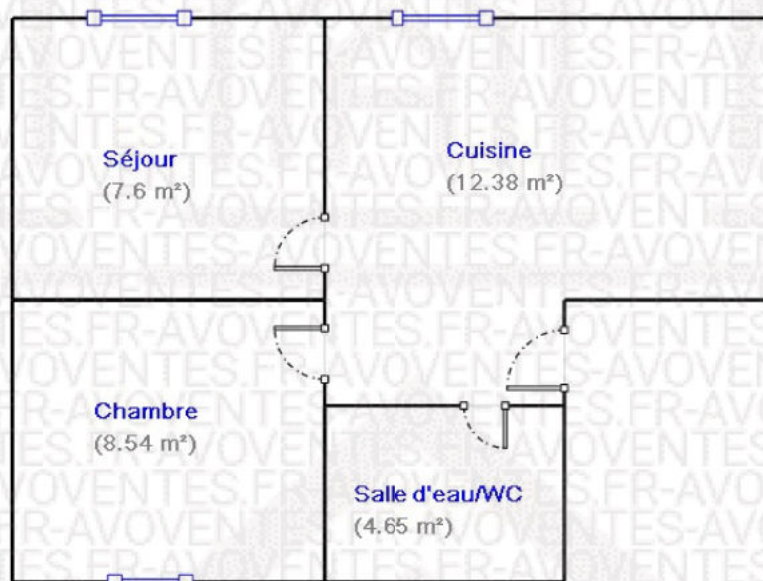
Par : **AVOVENTES**

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1 000 €
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
N° SIRET : 8114 403 464
06 59 52 20 09



1er étage





Combles

COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☎ 05 56 92 71 77
N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr



DIAGNOSTICS ET EXPERTISES

2332 ROUTE DE MARSEILLE
83470 SAINT MAXIMIM LA STE BEAUME

Votre contrat

Bordeaux, le 19 Décembre 2024

Responsabilité Civile Prestataire

Diagnostiqueur immobilier et expert

Vos références

Contrat 11065769404

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES

Est titulaire du contrat d'assurance n° 11065769404 ayant pris effet le 19/12/2023 .

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe C.

ANNEXE- ACTIVITES C

- Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- Le dossier Technique Amiante (DTA),
- Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- L'état relatif à la présence de Termites,
- L'état parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus),
- Information sur la présence de Mérule (Loi Alur),

Vos références

Contrat 11065769404



ANNEXE- ACTIVITES C

- Le diagnostic Légionelle,
- L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- Le diagnostic humidité,
- La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- Le diagnostic accessibilité handicapé,
- Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,
- Le mesurage de la surface habitable , et d'habitabilité, et PTZ,
- L'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- L'état des Risques et Pollution ERP,
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE),et sa Mention,
- L'Audit Energétique Réglementaire, y compris Qualification 8731,
- La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT-2012/2020,
- Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les système de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020,et bâtiments existants,
- L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- Les Etats des Lieux : Locatif , celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt, L' Etat de conformité aux normes et critères de décences du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- L'Assistance à la réception de logement ,
- Le Certificat de Luminosité,
- Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Corstat,
- L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Permis de Diviser,



ANNEXE- ACTIVITES C

- L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
 - Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic
 - L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
 - La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,
 - Le diagnostic sécurité piscine,
 - Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
 - La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
 - Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
 - Le contrôle visuel après travaux plomb,
 - Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
 - Le diagnostic ascenseur,
 - Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
 - Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien,
 - Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
 - L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
 - Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
 - L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
 - La Recherche des Métaux Lourds,
 - Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
 - Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillessement et la Dépendance,
 - L'Audit Energétique Mention,
 - Le diagnostic Radon,
 - Le diagnostic Géothermie G,
 - Le Diagnostic Acoustique
 - Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, sans préconisation de travaux
 - Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,
 - Le contrôle visuel après travaux de désamiantage,
 - L'évaluation Périodique de l'état de conservation des MPCA,
 - Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièrement,
 - Le Contrôle des VLEP, Plomb, Silice, Amiante,
 - Le Dossier Technique Amiante DTA, le Repérage liste A et B, en ERP, en IGH, et tout autre site,
 - Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
 - Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),
 - Le diagnostic de la pollution des sols,
 - Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), et leur vérification
 - Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice,
 - Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,



ANNEXE- ACTIVITES C

- Contrôle des installation et équipement incendie,
- Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, des engins de levage et de chantier,
- Le Diagnostic Technique Global (DTG),
- Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndics et gestionnaires d'immeuble,
- La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième, ses diagnostics dont Loi SRU, et ses attestations,
- Le contrôle des travaux d'isolation des combles,
- L'état des risques et des pollutions, ceux liés à l'environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,
- Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR,
- Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE,
- Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux, Etude de faisabilité pour le compte de promoteur immobilier,
- Les Fans Tests, Test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à Gaz IEAG, norme ISO 14520.
- L'Audit Environnemental et Energétique RE 2020, inclus les bâtiments existants,
- Le Conseil et l'Assistance Administrative, Juridique et Financière à la Rénovation Energétique des bâtiments.
- Le Diagnostic et le Contrôle des équipements et installations Sécurité Incendie (SSI),

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

Vos références

Contrat 11065769404



La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		NEANT
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
• Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
• Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale		
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/01/2025 au 31/12/2025 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AVOVENTES

Directeur Général Délégué



Me Fabrice DUBAIL
Me Gilles SORINI
Me Camille CHABAUD,
Me François REMUZAT
Me Thomas GENISSIEUX
Me Florence REMUZAT
Me Boris ROTH

Remuzat Associés

2 Place Félix Baret - BP35
13251 Marseille Cedex 20

Standard : 04.91.33.57.95
Tél. constat : 06.19.76.71.79

contact@remuzat-associés.fr
www.huissier-justice-marseille.fr